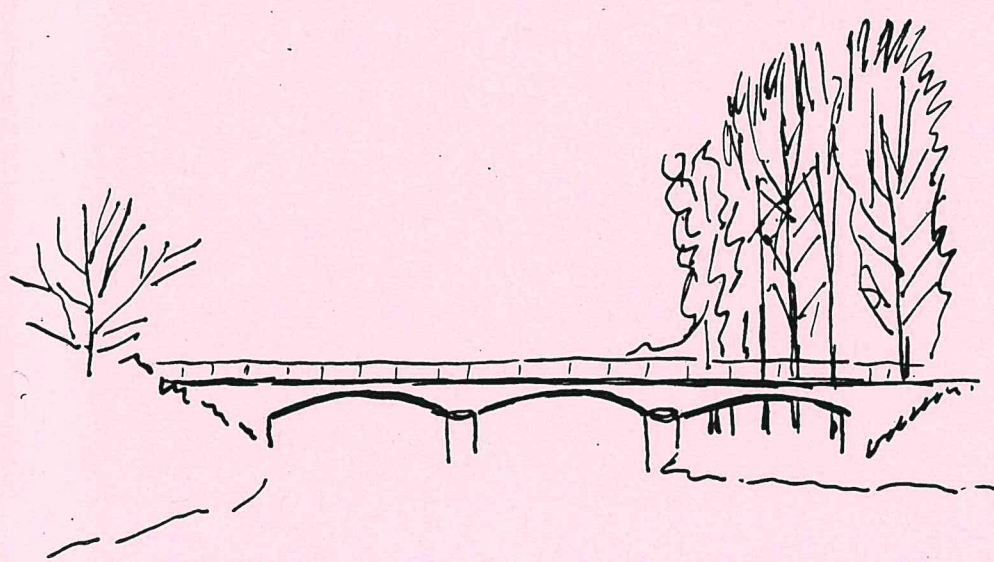
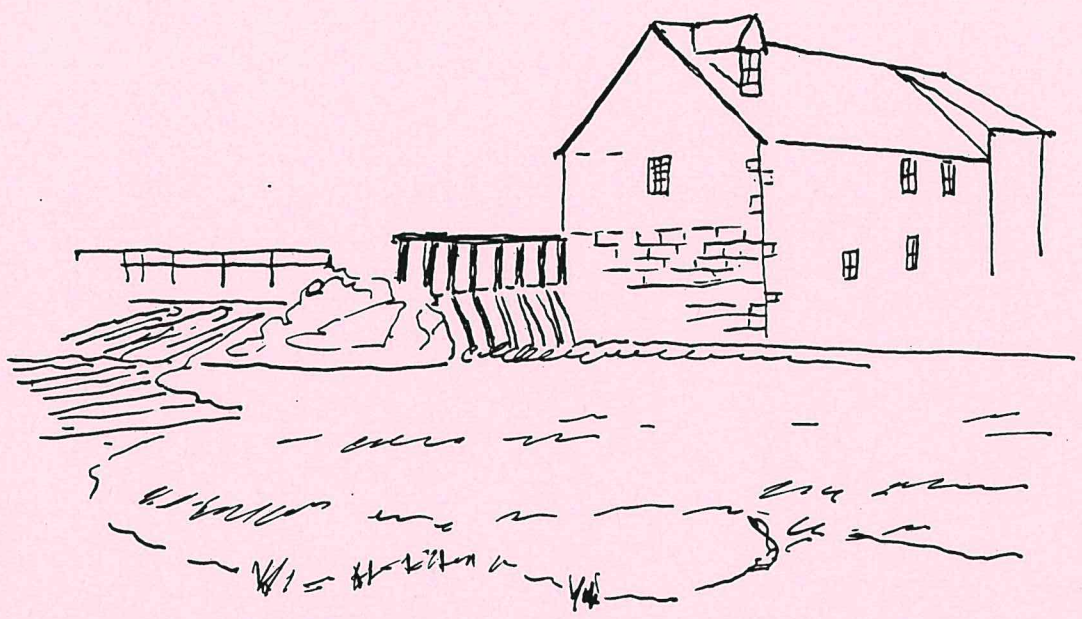


**S
t
D
I
D
I
E
n
B
R
I
O
N
N
A
I
S**



BULLETIN
MUNICIPAL
NUMERO 12
ANNEE 2001

LE MOT DU MAIRE

En cette première année du nouveau millénaire je vous présente à toutes et tous mes meilleurs voeux de bonheur et santé pour 2001.

Je tiens tout particulièrement à remercier les associations, les bénévoles, les employés qui effectuent un ensemble de travail important, chacun dans leur compétence, pour animer, innover et dynamiser notre village. Qu'ils en soient félicités par tous.

Je souhaite la bienvenue à M. et Mme ROBIN et leurs enfants qui viennent de reprendre le café, restaurant et commerce et qu'ils connaissent une pleine réussite dans leur travail.

J'espère que ce bulletin vous apportera un compte rendu de l'année écoulée, que toutes les personnes ayant rédigé des articles et participé à son élaboration en soient remerciées.

André MAMESSIER



DEPENSES 1999

Remboursement capital emprunts	87814 F
Achat Cureuse, matériel informatique, matériel commerce	239498 F
Travaux de voirie	214700 F
Travaux de bâtiments	255706 F
Combustibles et carburant	10258 F
Fournitures de bureau, entretien, documentation	12357 F
Frais de personnel et rémunérations diverses (receveur, gardien église, indem élections) dont CEC :64179 F	165826 F
Impots et taxes	4682 F
Fleurs	2135 F
Entretien matériel et achat petit matériel	15471 F
Electricité, eau , gaz	33048 F
Primes assurances	9136 F
Honoraires	4585 F
Participations (RPI, Collège, Syndicat des Eaux,C de secours)	28920 F
Subventions diverses	2527 F
Fêtes et cérémonies	20954 F
Frais de timbres et téléphone	4454 F
Indemnité de fonction maire et adjoints	53522 F
Remboursement des intérêts d'emprunts	35910 F

TOTAL 1 201 503 F

RECETTES 2000

=====
=====

Subventions et Participations	123028 F
Emprunt	210000 F
Fonds compensation TVA	16615 F
Locations immeubles	43118 F
Recouvrements (contrat CEC) 5indemnités sinistre)	35548 F 70384 F
Dotation Globale de Fonctionnement et Dotation Solidarité rurale	75907 F
Impôts indirects (droits mutation, débit boisson et permis de chasser	108332 F
Contributions directes :	
Taxe d'habitation	19253 F
Taxe foncier bâti	40704 F
Taxe foncier non bâti	177626 F
Taxe professionnelle	70218 F
Compensations	54044 F
Excédent reporté	63106 F
	<hr/>
TOTAL	1107883 F

Il reste des subventions à percevoir ce qui équilibrerait les comptes.

TRAVAUX DE VOIRIE REALISES EN 2000

Finition route de Cherancre et chemin Philippe CORNELOUP - Jean RAJAUD pour un montant de 221 500 F en 1999 et 238 000 F en 2000
Total des deux tranches : 459 500 F

Fourniture, transport et mise en place de matériaux sur divers chemins :
chemin de la Brosse - Plassard : 15 tonnes de grès rouge

Chemin chez Merle : 15 tonnes

Dépôt : 25 tonnes soit un total de 55 tonnes

Chemin de Croix de prix : une partie mitoyenne avec Anzy le Duc

Fossés et traversées de chemins en tuyaux de 300 et fossés dans chemin de Bresseau.

Le coût pour ces travaux divers s'élève à environ 9474 F

Broyage du milieu de tous les chemins communaux

TRAVAUX DE BATIMENTS :

Assainissement eaux usées dans bâtiment multiple rural

Réfection totale du logement et de la partie commerce

Installation de matériel dans la cuisine du restaurant

ACQUISITION DE MATERIEL

Cureuse de fossés modèle 200 pour un montant de 18 800 F

Matériel pour commerce pour un montant de 160 000 F

Matériel et logiciels informatique pour un montant de 25 000 F environ

Vue de la cour du commerce avant les travaux



Mise en place d'un bac en pierre pour l'amélioration du fleurissement



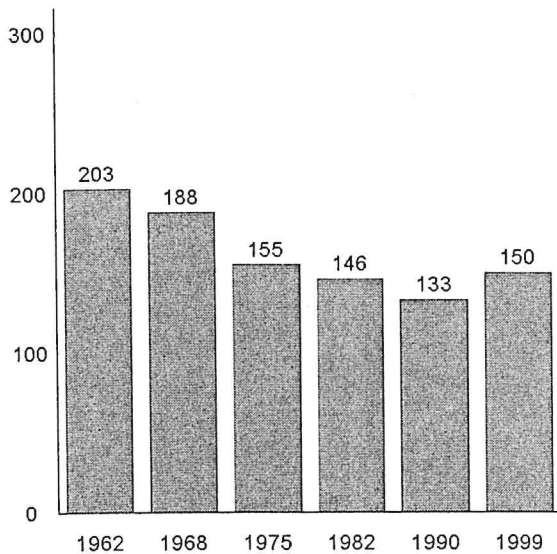


SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS



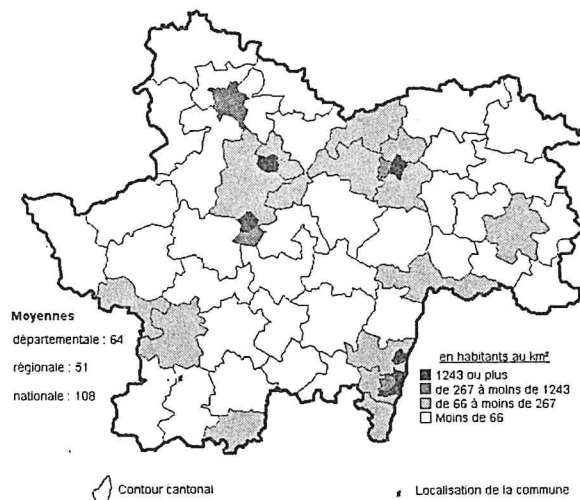
Au 8 mars 1999, Saint-Didier-en-Brionnais compte 150 habitants (73 hommes et 77 femmes), soit une densité de 13 habitants au km². La population est en forte hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a gagné 17 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a perdu 5 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 17 naissances et 7 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 10 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 7 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	8	4	17
Décès	20	17	7
Solde naturel	- 12	- 13	10
Solde apparent	3	0	7
Variation de la Population	- 9	- 13	17

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

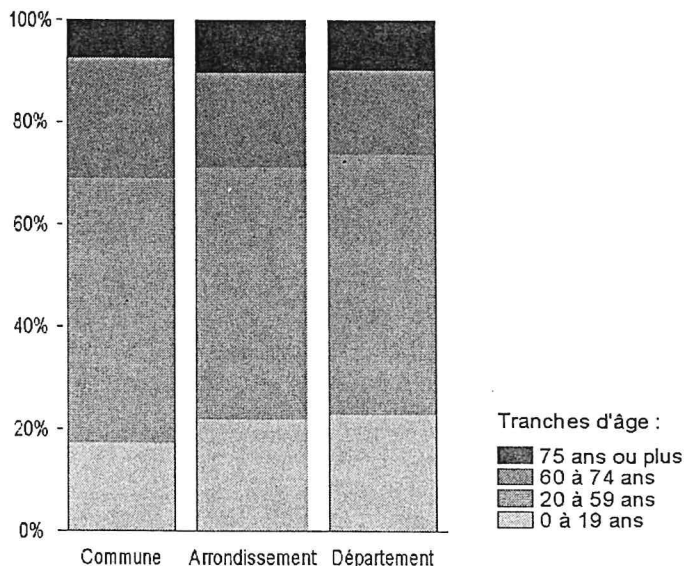
Saint-Didier-en-Brionnais appartient à l'arrondissement dont Charolles est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 102 205 habitants, soit une densité de 41 habitants au km². La population de la commune en représente donc moins de 1%. Celle de l'arrondissement est en baisse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a perdu 6 929 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 559 413 habitants en 1990 à 544 893 habitants en 1999 ; soit une perte de 14 520 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	133	150	12,8
Arrondissement	109 134	102 205	- 6,3
Département	559 413	544 893	- 2,6

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

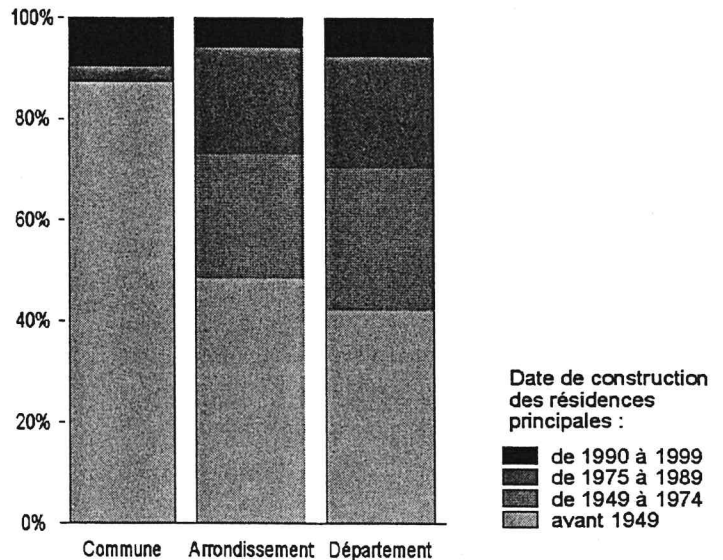
La commune abrite peu de jeunes. Les 26 jeunes de moins de 20 ans ne représentent que 17,3% de la population alors que ce pourcentage est de 22,8% dans le département. Les 11 personnes qui ont 75 ans ou plus représentent 7,3% de la population ; à comparer à 9,8% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

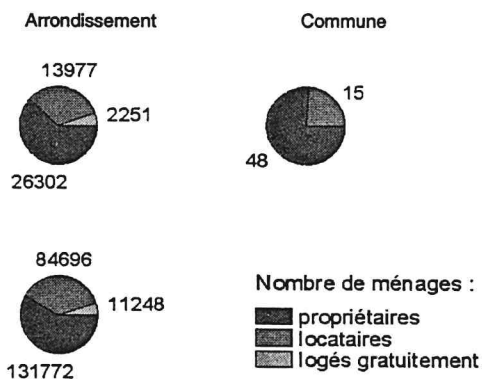
La commune comprend 85 logements : 63 résidences principales et 19 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 3 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est très ancien : 9 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 10,6%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 46% dans l'arrondissement et de 52,7% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

Il n'y a aucun immeuble collectif, la totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles. La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 76,2% des ménages.

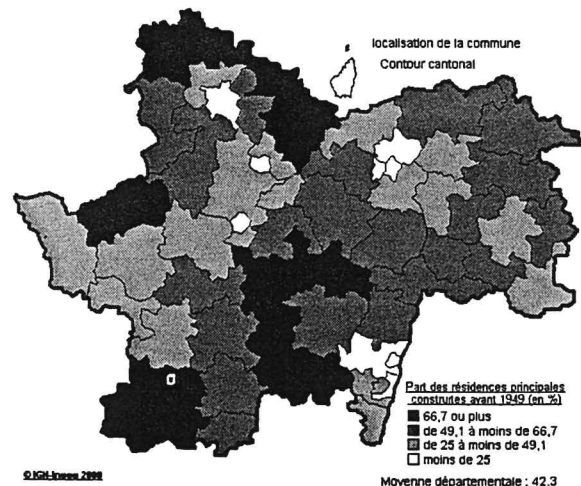


Département

Source : Insee, recensement de la population 1999

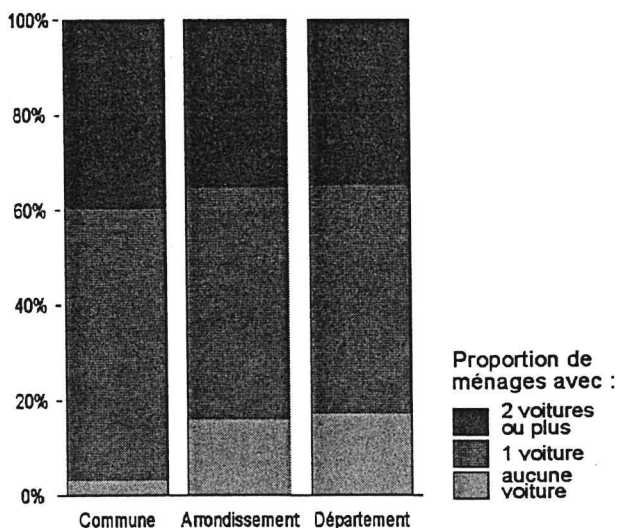
Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche. Mais certaines manquent encore de confort : ainsi, 21 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile



L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé : 2 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 96,8% ; dans le département, cette proportion est de 82,8%.

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 150 habitants de la commune, 69 personnes sont actives : 40 hommes et 29 femmes. Au moment du recensement, 10 de ces actifs cherchent un emploi et 59 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 13 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 46 autres sont salariées. Une minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 37 personnes vont travailler en dehors.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	69	43 199	237 039
hommes	40	24 336	131 187
femmes	29	18 863	105 852
Population active ayant un emploi	59	38 265	208 030
salariés	46	31 133	176 722
non salariés	13	7 132	31 308
Chômeurs	10	4 746	28 030
Taux de chômage (%)	14,5	11,0	11,8

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Dans l'arrondissement, la population active est de 43 199 personnes. Parmi elles, 4 746 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 11%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,8%.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	22	28	9
Pourcentage d'actifs travaillant...	37,3	47,4	15,3

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	150
Population totale	152

ETAT CIVIL 1900

NAISSANCES :

CUCHERAT Marie-Antoinette
DESPIERRES Paul Joseph Victor
FONTAINE Marie Catherine
GAUDRON Joanny Laurent
LAMOTTE Claudia
MICHAUD Marie



MARIAGES :

AUVISTE Etienne et JACQUET Marie-Louise
DUBOIS Pierre et MILLIER Claudine
PALLOT Mathieu et BURTIN Henriette

DECES :

BACHELET Claude - 66 ans
DARGAUD François - 5 mois
DURAND Etienne - 86 ans
DURY Catherine épouse DUCARRE - 71 ans
LACROIX Marguerite épouse AUGAGNEUR - 73 ans
MEHU Jean-Claude - Soldat à la 7ème Cie - 21 ans
MEHU Jean - 68 ans (père du soldat décédé)
MEHU Louis - 62 ans



ETAT CIVIL 2000

NAISSANCES :

BOUILLON Célien né le 21 Mai à Roanne
MAMESSIER Alexandre André né le 7 Mars à Paray le Monial

MARIAGE :

CORNELOUP Thierry et FOURNIER Isabelle le 19 Août

DECES :

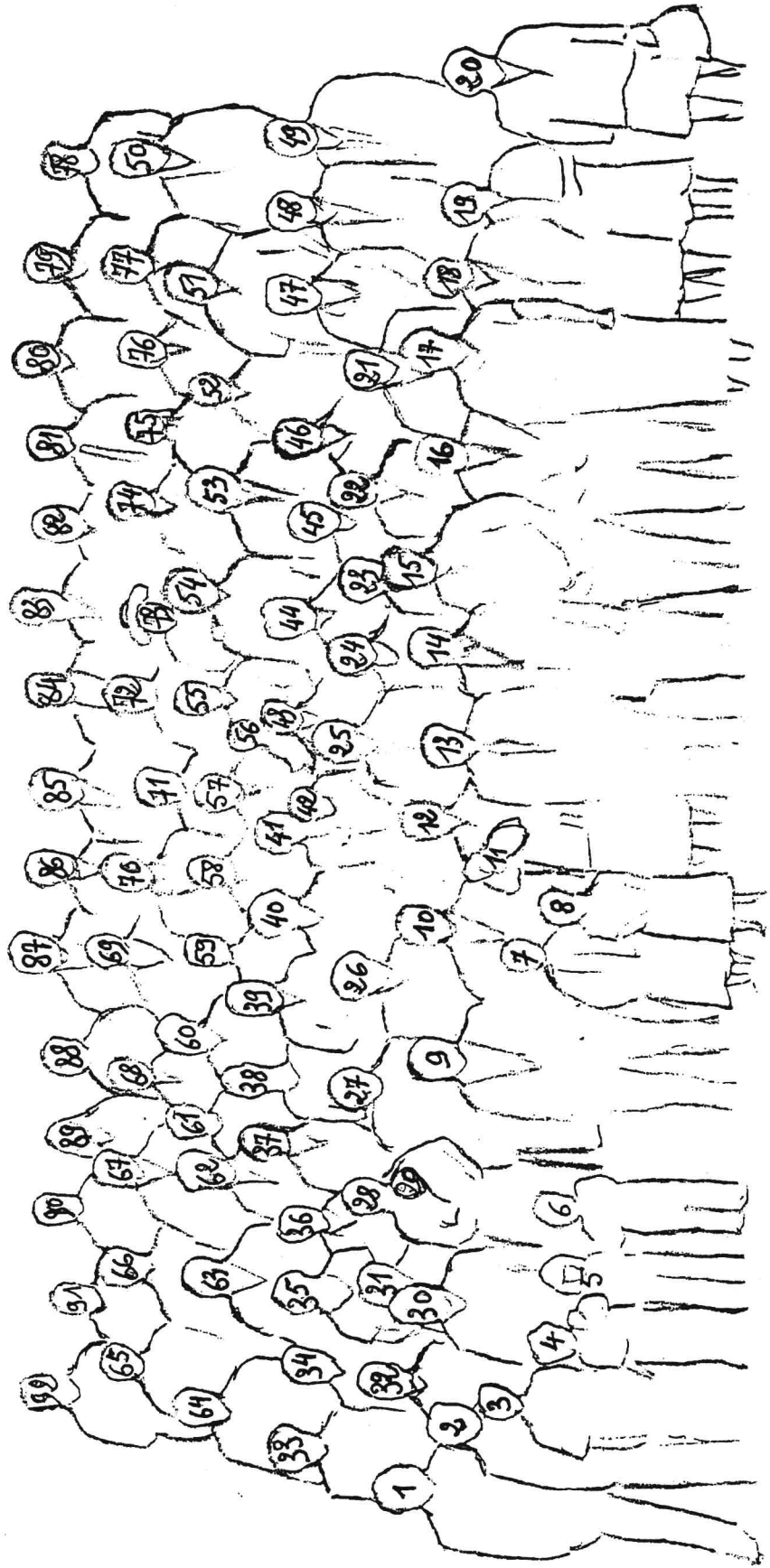
BOUIT René Laurent Etienne
PROST Armelle Marguerite Mauricette Marie épouse FARRELL
DUMONT Jeanne Francine Veuve MALATIER décédée le 15 Juillet à
Semur en Brionnais



PHOTO AN 2000

VOUS TROUVEREZ LA LISTE AVEC LES NOMS

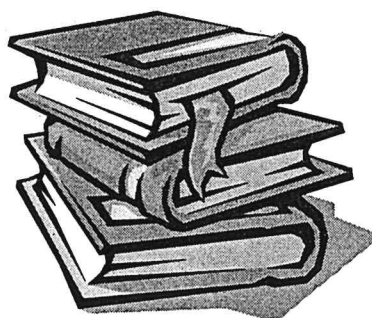
A LA PAGE SUIVANTE



LISTE DES PERSONNES PRESENTES A LA PHOTO DE L'AN 2000

- | | | |
|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| 1 : Henri PERRIER | 2 : Raymond CHAVIGNON | 3 : Matthieu CORNELOUP |
| 4 : Mélodie CORNELOUP | 5 : Théa WEISSE | 6 : Méloé WEISSE |
| 7 : Hélène FRICAUDET | 8 : Lucie ROUSSEAU | 9 : Henri CORNELOUP |
| 10 : Ernest SARROCA | 11 : Alexandre MAMESSIER | 12 : Marie Thérèse MAMESSIER |
| 13 : André MAMESSIER | 14 : Charles MEHU | 15 : Philippe CORNELOUP |
| 16 : Claudien CLEMENT | 17 : Monique DUCROUX | 18 : Odette MEHU |
| 19 : Renée DUBOIS | 20 : Jeanne MAZILLE | 21 : Louis JACQUETTE |
| 22 : Michel GANDON | 23 : Michèle PETIT | 24 : Cécile VERNUSSE |
| 25 : François FRICAUDET | 26 : Eliane SARROCA | 27 : Suzanne CORNELOUP |
| 28 : Noémie WEISSE | 29 : Léo WEISSE | 30 : Gilles MARTIN |
| 31 : Lucie RAJAUD | 32 : Edouard DECHELETTE | 33 : Thérèse CHAVIGNON |
| 34 : Elise PURAVET | 35 : Marie Thérèse MARTIN | 36 : Rose PERRIER |
| 37 : Véronique LANDY | 38 : Nina DECHELETTE | 39 : Jean WEISSE |
| 40 : Marie GUILLEMET | 41 : Thierry MAMESSIER | 42 : Laetitia MAMESSIER |
| 43 : Stéphanie MAMESSIER | 44 : Daniel PETIT | 45 : Madeleine CLEMENT |
| 46 : Marie Thérèse GANDON | 47 : Marthe PETIT | 48 : Odette BERGER |
| 49 : Paul BERGER | 50 : Maurice DUBOIS | 51 : Stéphane . MARTEYN |
| 52 : Lydie MARTEYN | 53 : Mireille JACQUETTE | 54 : Dominique THEVENET |
| 55 : Paul ROUSSEAU | 56 : Jules ROUSSEAU | 57 : Lydie VILLIERS |
| 58 : Jacqueline MAMESSIER | 59 : Roseline FRICAUDET | 60 : Gérard PAILLARD |
| 61 : David DUCRET | 62 : Lise CORNELOUP | 63 : Liliane MAMESSIER |
| 64 : Georges MAMESSIER | 65 : Michel SAEZ | 66 : Jean CORNELOUP |
| 67 : Cornell BACHMAN | 68 : Eva DUCRET | 69 : Mme PUILLET |
| 70 : Michel MAMESSIER | 71 : Marthe LACROIX | 72 : Michelle SERVARE |
| 73 : Catherine THEVENET | 74 : Evelyne NAFFETAS | 75 : Isabelle CORNELOUP |
| 76 : Nadège MEILLERAND | 77 : Emmanuel MEILLERAND | 78 : Xavier FRICAUDET |
| 79 : Matthieu FRICAUDET | 80 : Charles DUCROUX | 81 : Thierry CORNELOUP |
| 82 : Christophe MAMESSIER | 83 : Jonas STORSVE | 84 : André SERVARE |
| 85 : Marcel LACROIX | 86 : Henry DUCROUX | 87 : Pierre PUILLET |
| 88 : Ludivine MARTEYN | 89 : Myriam MONCORGER | 90 : Pauline MARTEYN |
| 91 : Cyrielle SARROCA | 92 : Christophe BACHELARD | |

BIBLIOTHEQUE



Aidés d'un nouveau bénévole en la personne de Michel SAEZ nous vous accueillerons avec plaisir pour vous aider à choisir des livres pour adultes ou enfants.

Nous avons à votre disposition beaucoup de documentaires, romans, bandes dessinées. Nous remercions les généreux donateurs et nous vous disons bonne lecture.

Horaires d'ouverture : Lundi de 13 H à 13 H 30

Mardi de 10 H à 11 H 30

Samedi de 10 H à 12 H 30



DATES A RETENIR

REPAS COMMUNAL : 29 Avril

MARCHE : 13 MAI

FETE DE L'ETE : 15 AOUT

CONCOURS DE MANILLE : 24 NOVEMBRE

CONCERT ECOLE PUBLIQUE DU RPI : 8 DECEMBRE

Une année associative bien remplie

TOUTE L'EQUIPE DE L'ASSOCIATION DE LOISIRS
VOUS SOUHAITE A TOUS SES MEILLEURS VŒUX .

QUELQUES MOTS AFIN DE PRESENTER LE BILAN MORAL ET FINANCIER DE CETTE ANNEE 2000, ET C'EST SANS DETOUR QUE NOUS POUVONS ANNONCER UNE BONNE SANTE POUR TOUTES LES MANIFESTATIONS ENTREPRISES. C'EST AUSSI L'OCCASION DE RENOUVELLER NOS REMERCIEMENTS A TOUTES LES BONNES VOLONTES .
GRACE A CETTE SOLIDARITE ET SANS PERDRE DE VUE UN TRAVAIL DE MOTIVATION , SAINT DIDIER DEVIENT L' ESPACE DE QUELQUES JOURS UN LIEU DE FETE.



Notre randonnée pédestre connaît son succès habituel, signe que nos marcheurs sont des fidèles amoureux de nos sentiers. Sans oublier que l'accueil aux stands permet non seulement le casse croûte, mais surtout la pause obligatoire de convivialité.



En ce qui concerne le concours de manille, il aura rassemblé, outre les traditionnels joueurs bien sûr, les plus grands gourmands de beignets. Nous avons chez nous une maîtresse cuisinière de ce péché, et l'histoire continue...



Cette année, une sortie a été organisée pour découvrir les paysages du haut Beaujolais, pour la célèbre marche de CENVES. (on s'exporte...).
Pluie et vent n'ont pas eu raison de notre bonne humeur, et la ballade était sportive !

Heureusement, à l'arrivée une bonne soupe du pays nous attendait, ainsi qu'une dégustation du fromage du terroir. Et nous avons quitté les monts du Beaujolais en forme, avec pour chacun un très bon souvenir de ce dimanche en plein air.



Et cette année s'est terminée par un ARBRE DE NOËL où les premiers invités furent bien sûr, les enfants de notre commune. Soirée consacrée, ils ont chanté sur des rythmes conduits par Jean-Michel du groupe « les Anonymes ».

Guitare, batterie, basse, djembé, la musique a ravi nos petits, les mimes et la venue du clown Boubou les a fait rire, et surtout, le vrai Père-Noël était au rendez-vous.

Nous avons été nombreux à entonner le traditionnel Petit Papa Noël et à profiter du verre de fin d'année.

Ce fut un beau spectacle, et une très bonne soirée colorée.

A l'année prochaine, dont voici les dates :

- 7 avril : sortie « au cheval facteur »
- 13 mai : randonnée pédestre
- 15 août : fête de l'été
- 24 novembre : concours de manille

CM.

UN JEUNE PUBLIC CHANTEUR ET MUSICIEN



Des nouvelles des écoliers

Comme chacun le sait maintenant , l'école fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) .Ainsi nous accueillons à Saint Didier des enfants de Varenne , de Sarry , d'Oyé , de Briant ,de Saint Christophe et bien sûr de Saint Didier.

L'année 2000 a été une fois de plus riche en activités

Dans le cadre du partenariat avec les foyers ruraux , nous sommes allés au musée du chapeau à Chazelles sur Lyon.

Les enfants ont également passé une journée à l'Archéodrome de Beaune , découvrant ainsi l'histoire de nos ancêtres

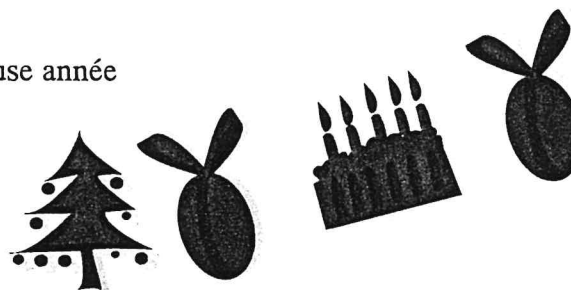
Les enfants ont également découvert des sculpteurs internationaux lors de la visite du symposium de sculpture à Iguerande.

Vous avez eu aussi l'occasion d'écouter nos enfants chanter lors du concert du 9 12 2000 qui s'est déroulé dans l'église de notre village avec la venue de la chorale du Val d'ARCONCE

Fort de ces 75 élèves , le RPI du Brionnais aura l'occasion de proposer aux enfants , pendant encore de nombreuses années , des activités toutes aussi intéressantes les unes que les autres.

Quant à moi , je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année

Christophe JOSEPH



CLUB RENCONTRE

Notre Club marche toujours bien, malgré les vides qui ne sont pas remplacés, nos après midi se passent très bien, nous espérons vivement que d'autres personnes viendront nous rejoindre. Notre repas annuel nous a réuni à l'Auberge du Val d'Arconce suivi d'un après midi de jeux.

En septembre 2000, nous avons organisé le jeu de piste cantonal qui s'est très bien déroulé, nous avons eu beaucoup de monde et il s'est clôturé par un vin d'honneur offert par la municipalité auquel beaucoup de personnes ont participé, encore merci à tous.

En décembre, lors de notre réunion nous avons fêté Noël avec les enfants qui nous ont interprété des chants pour la joie de tous les adhérents et nous leur avons offert des friandises. Petits et grands ont passé un agréable après-midi

Un concours de manille est prévu le 3 Mars 2001, nous espérons avoir beaucoup de participants.

ASSOCIATION POUR L'ÉGLISE DE SAINT DIDIER

Réunion constitutive à la salle polyvalente de Saint Didier en Brionnais le mardi 19 Décembre 2000.

Membres présents : Messieurs et Mesdames André et Marie Thérèse MAMESSIER, Henri et Suzanne CORNELOUP, Charles et Odette MEHU, Marthe PETIT, Marie Thérèse GANDON, Liliane MAMESSIER, François FRICAUDET, Lucie RAJAUD, Ernest et Eliane SARROCA, Elise PURAVET, Catherine THEVENET, Marie GUILLEMET, Thérèse CHAVIGNON, Thérèse BOUIT, Edouard DECHELETTE, François de CONIGLIANO.

OBJET : Constitution d'une association "Loi 1901" pour l'entretien et la restauration de l'église de Saint Didier en Brionnais.

SIEGE SOCIAL : Mairie de Saint Didier en Brionnais

ELECTION DU BUREAU :

Président : Edouard DECHELETTE
Vice Président : Charles MEHU
Secrétaire : François de CONIGLIANO
Secrétaire adjoint : Marie GUILLEMET
Trésorier : François FRICAUDET
Trésorier adjoint : Marie Thérèse GANDON

L'association se composera de :

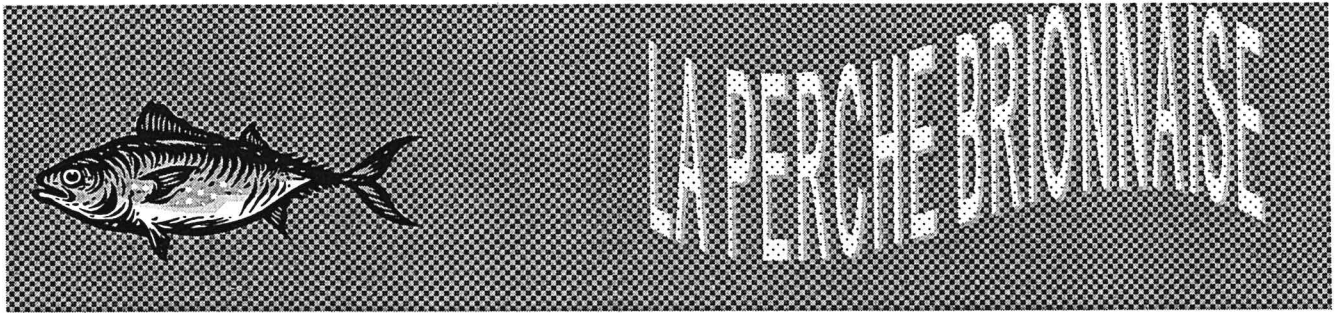
Membres de droit : Monsieur le Curé et Monsieur le Maire

Membres actifs : Tous les habitants de Saint Didier qui en feront la demande, sans versement de cotisation, ainsi que les membres du bureau

Membres bienfaiteurs : Les personnes physiques et/ ou morales qui verseront un don à l'association.

L'association dispose déjà d'un don de la paroisse : 5000 Francs (762.25 € Euro) et du bénéfice du concert du 22 juillet 2000 donné dans l'église : 2250 Francs (343.01 € Euro)

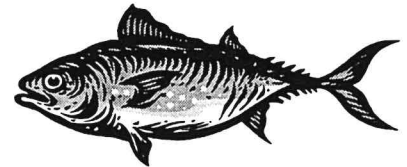
L'ASSOCIATION REMERCIE TOUS CEUX QUI L'AIDERONT, D'UNE MANIERE OU D'UNE AUTRE, DANS CETTE BELLE ENTREPRISE.



15 Décembre 2000, l'assemblée générale a réuni une vingtaine de personnes à l'Auberge du Val d'Arconce.

Pour l'an 2000, 82 cartes de pêche ont été vendues (légère augmentation). Les cartes sont en vente à l'Auberge du Val d'Arconce, à l'Hotel Restaurant Dauvergne à Poisson ainsi que chez le Président.

Le 8 Juillet 2000, Monsieur Claude AUDUC, Maire de Poisson en présence de Monsieur André MAMESSIER, Maire de Saint Didier, Bernard BUTEAUD, Maire de Varenne l'Arconce et de nombreux conseillers municipaux, a inauguré la passerelle de Moulin l'Arconce à Poisson. Un vin d'honneur accompagné de la friture offerte par la Perche Brionnaise a clôturé cette inauguration suivie également par des habitants de Poisson et de nombreux pêcheurs.



La réparation d'une digue du ruisseau dans le "Colombier" a été effectuée par l'entreprise Bourgeon en fin d'année

Pour cette année 2001, un lâcher de 90 kgs de truites sera fait avant l'ouverture qui aura lieu le 10 Mars.

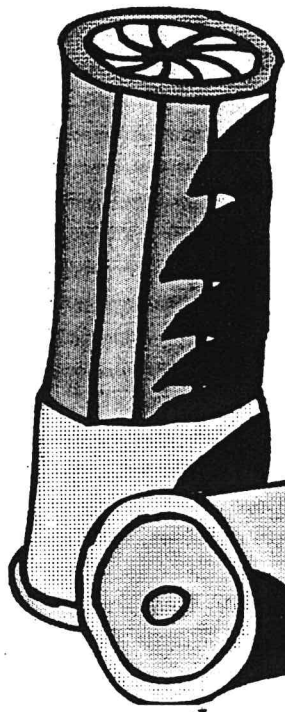
Le repas d'hiver est prévu le 24 février à la salle communale de Poisson.

Le bureau de la Perche Brionnaise souhaite aux habitants de Saint Didier, aux propriétaires riverains ainsi qu'à tous ses sociétaires une bonne année 2001 en espérant pour ces derniers beaucoup de "pêches miraculeuses"

Le Président
Georges MAMESSIER

La Trésorière
Michèle SERVARIE

Le secrétaire
Michel CHARVON



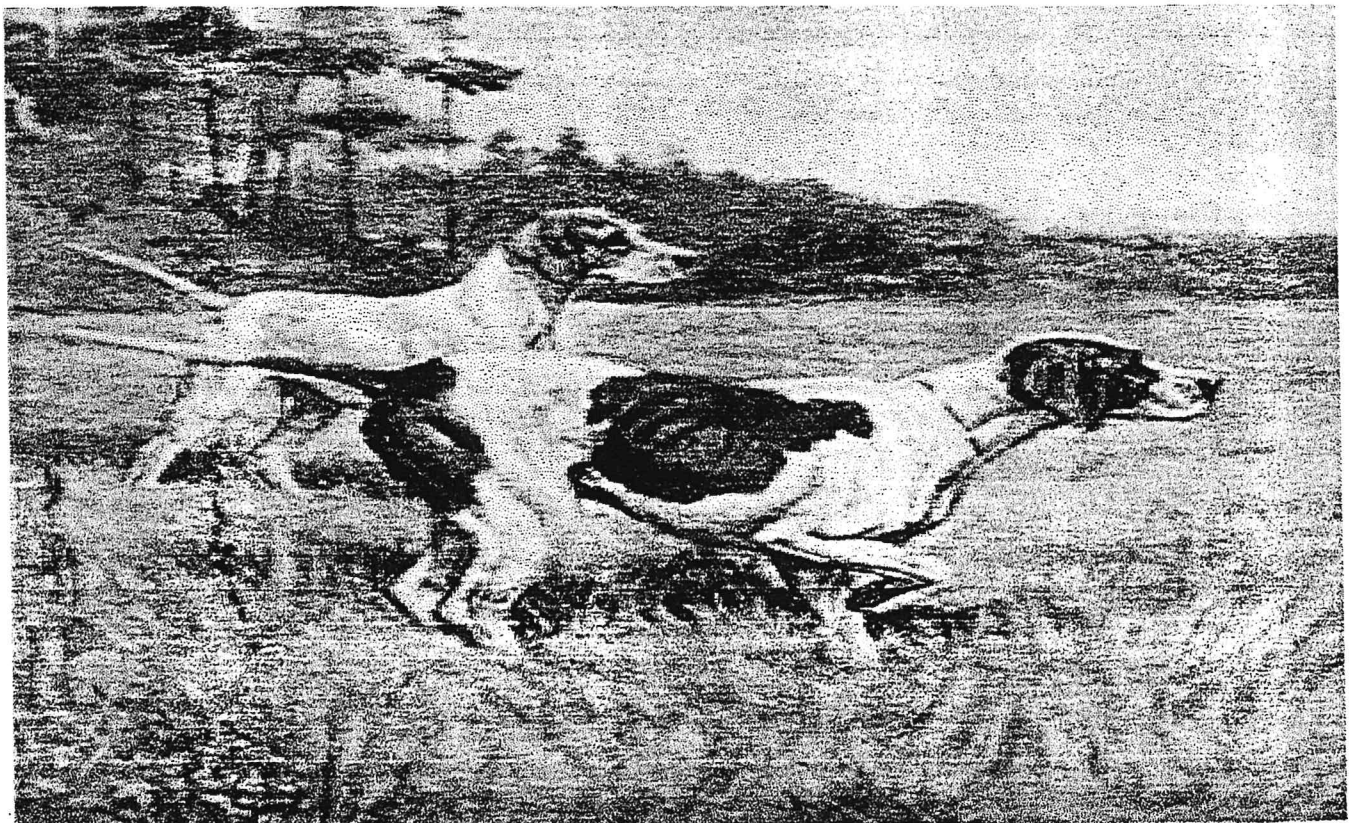
Société de chasse

"LE RALLY"

Cette année, le nombre d'adhérents de la société de chasse est de dix-huit.

Les efforts des chasseurs continuent, le petit gibier reste rare: disparition du lapin et du faisan, quelques perdrix demeurent grâce aux lâchers. Le lièvre est en nette progression cela est dû au sérieux et à la compréhension de tous nos chasseurs car le président tient à ce que la réglementation soit rigoureusement respectée. Les prédateurs sont trop nombreux.

Le chevreuil est toujours stable, nous avons obtenu 8 bagues pour l'année 2000/2001 pour la société ce qui nous permet de faire don de la moitié pour le repas communal.



ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

L'Association de musique termine cette année 2000 par un magnifique "concert de chants" dans notre église de Saint Didier, organisé par l'association des parents d'élèves du R.P.I " LA PASSOIRE "

La chorale du Val d'Arconce fêtait ce soir là, son 100ème concert au sein même du siège social, existant depuis 12 ans avec plus de 55 chansons dans son répertoire.

Un temps fort lorsque "Les Passe Partout" (chorale enfants de l'association), les enfants du RPI et les adultes interprétèrent ensemble quelques chants. Sans nul doute et nous l'espérons très fortement que la réussite de ce concert aura donné l'envie à certains de chanter régulièrement pour venir renforcer nos deux chorales (adultes et enfants).

Un thé dansant organisé par l'Association musicale est prévu le 4 Mars 2001 au palais des congrès de Paray le Monial.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUS UNE TRES BONNE ANNEE 2001

Le tableau de la page ci-contre peut servir d'inscriptions. Le renvoyer à :

Bernard RENAUX - Montvallet - 71110 - SAINT DIDIER EN BRIONNAIS



LISTE DES ACTIVITES MUSICALES

ACTIVITES DE L'association	NOMS et Prénoms	AGE	ADRESSE	TELEPHONE
Solfège				
Informatique musicale				
Piano				
Banjo				
Guitare classique				
Guitare électrique				
Flûte à bec				
Batterie				
Batterie électronique				
Technique de la voix parlée et chantée				
Eveil musical				
Harmonica				
Chorale d'enfants				
Chorale d'adolescents				
Chorale d'adultes				
Trompette				

Pour célébrer l'an 2000



Plantation d'un saule pleureur dans l'ancien jardin de l'école



1900  2000

Un siècle d'avancées pour les femmes

Le vingtième siècle a vu de nombreux changements pour les femmes, en voici les preuves.

- 1900** la journée de travail limitée à 10 heures pour les femmes et les enfants.
- 1907** loi autorisant les femmes mariées à disposer de leur salaire.
- 1909** création de l'union française pour le suffrage des femmes.
- 1920** les femmes peuvent adhérer à un syndicat sans autorisation maritale.
- 1924** unification des programmes scolaires pour les filles et les garçons.
- 1938** réforme des régimes matrimoniaux, suppression de l'incapacité juridique de la femme mariée.
- 1944** les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes.
- 1945** la notion de "salaire féminin" est supprimée. " A travail égal, salaire égal " s'inscrit dans la législation française.
- 1956** fondation de la Maternité Heureuse qui devient le mouvement français pour le planning familial en 1960
- 1965** une femme mariée peut exercer une activité professionnelle sans le consentement . de son mari.
- 1967** loi Neuwirth autorisant la contraception
- 1967** loi relative à l'autorité parentale conjointe, le père n'est plus le seul chef de famille.
- 1972** égalité de rémunération entre homme et femme inscrite dans la loi.
- 1975** la loi Veil légalise l'interruption volontaire de grossesse " I.V.G. ".
- 1983** ratification par la France de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- 1992** loi sanctionnant l'abus d'autorité en matière sexuelle dans les relations de travail
" harcèlement sexuel "
- 1999** révision des articles 3 et 4 de la constitution portant égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Mme Mary
2830 St. Michel

Monsieur le Maire de St. Didier

Monsieur le Maire

Si je prends la liberté de vous écrire, c'est que je suis à la recherche d'une famille de M^r: Antoine Berger qui fut prisonnier à la guerre 1914, il a été caché et hébergé chez mes parents, j'ai en ma possession une lettre de cette famille qui date de 1918, je ne veux pas la détruire car je suis âgée et j'aimerais la restituer, peut-être intéresserait-elle un descendant ou parent de cette famille Berger Lamotte.

J'espère ne pas trop vous ennuyer et compte sur votre bonne volonté en vous remerciant soyez assuré M^r: le Maire de toute ma reconnaissance



Mary

Mme MARY

Pendant la guerre

et

Aujourd'hui



Saint-Denis le 19 Novembre

cette lettre est d'une famille d'un
personnier français caché chez mes parents
pendant la guerre de 1914

Bien Cher Madame et Cher Monsieur

Votre chère lettre, a été
la trouvée et avec quelle
joie, elle a été lue et relue -
Quel bonheur pour nous -
de savoir que ce cher enfant
va nous revoir bientôt -
Quatre longs mois, sans
aucune nouvelle de lui - Sans
savoir ce qu'il était devenu
depuis ce 19 juillet - Nous

avons voulu être courageux
jusqu'au bout et n'avons
jamais désespéré une minute -
Quant hier soir, votre si gentille
lettre est venue récompenser
notre courage et nous apporter
le réconfort.

Cher Madame et Monsieur
Je ne pourrais jamais assez
vous témoigner notre reconnaissance
pour toutes les bontés que vous
avez eu pour notre fils et son amie
sans votre bon cœur - On seurt-il
ce cher enfant - Quelle consolation
pour nous de savoir qu'il a
trouvé une seconde maison
pour recevoir ses grandes
souffrances - Une seule chose
me inquiète - & c'est-il bien
suffisant ? - Je vous en supplie

Chère Madame, ayez le moi -
Comme le temps devrait lui aller
de ceux qui l'avaient tant -
Les larmes donnaient cours lorsqu'il
vous parlait de nous. Ce qui
nous faisait aussi trop de peine
C'était de penser que'il n'avait
presque plus d'argent lorsqu'il
a été d'Espagne, il avait un
mandat en route, qui n'a pas
eu le temps de lui parvenir et
qui nous est venu il y a un mois
pauvre enfant tout étourdi avec
pour le rendre malheureux -
et certainement pas avec dépense
pour lui - Je ne vous pas mis cela
redoublé. Et jusqu'au dernier
centime je vous vous embourber.
Et quelle tristesse être très charmé
plus que, sans doute, il vous a fallu
vivre avec mille des foches - Enfin
Chère Madame, donnez-moi votre

Si il vous plaît, tous les détails
possible, de ce qui s'est passé depuis
quatre mois - Maintenant nous
attendons avec impatience, le
retour de ce Cher Antoine - et nous
aurons donc le bonheur de vous
voir, mais nous ne nous contentons
pas de faire votre connaissance
sur papier, nous voulons vous
voir lui, tous deux avec nous
et l'espérer que vous ne nous oubliez
pas. On attendait ce beau jour
à son mari et toute ma petite
famille se joignent à moi pour
vous dire de tout cœur et de
très cher Madame et cher Antoine
et assurément de nos meilleurs
sentiments -
Avec respect - Madame -
Le Duciel en France
par le Christophe ~~Madame~~

S^t. Michel - 31.1. 2000

Chers Madame et Monsieur

Je joins quelques lignes, pour vous dire que je suis contente que cette lettre vous soit remise, la notification que j'avais fait en haut, était pour mes enfants qui ignoraient sa présence car elle était dans les papiers de ma famille et elle aurait été perdue à ma disparition.

Bien que très âgée je suis à peu près en bonne santé, seule dans ma maison, mes enfants ne sont pas loin ils ont des enfants et je les voit souvent sans vous connaître, je serai toujours contente de vos nouvelles.

Recevez mes amitiés et mes bons sentiments.

Mary

L'Abbaye



Saint Michel en Thiérache

**ASSOCIATION SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE PAYSAGER
DU CHAROLAIS-BRIONNAIS**

**SIEGE SOCIAL :
MAIRIE DE SEMUR EN BRIONNAIS
CORRESPONDANCE :
ASPPCB
MONSIEUR ANDRE TULOUP
"BOISSET" - 71110 SARRY**



La 3ème journée du patrimoine de pays, organisée par la FNASSEM (Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux) reconnue d'utilité publique, avait été fixée le 18 juin 2000.

Cette journée annuelle a pour vocation de créer un mouvement d'intérêt national pour la sauvegarde du patrimoine non classé en organisant des festivités sur ce thème.

Ce fut donc la date retenue pour un après-midi de démonstration de savoir-faire par l'atelier AIDER, parrainé par Abel BARNAUD, Claude HAXAIRE, formateur, Michèle de GIACOMO, Alain CORTEVAT, Denis ROSIER, avaient généreusement accepté, un dimanche, de montrer toute la maîtrise acquise lors des précédents chantiers, en remontant cette fois un mur communal de Semur en Brionnais (anciens remparts). A la buvette, on a pu comparer les mérites des vins de Semur, offerts à l'association par Lucien ARCIER et Roger BUFFET et accompagnés des cakes de Petite Plume. Cet après midi fut couvert par le Journal de Saône et Loire et La Renaissance (annonces et comptes rendus). Nous remercions M. François BACIAK et le conseil municipal de Semur pour leur soutien lors de cette manifestation.

Perspectives après la fermeture de l'atelier AIDER :

Les devis de restauration de nos murets existent, en particulier sur les communes de Vareilles, Sarry, Oyé et Iguerande. D'autres communes étudient leurs possibilités. L'ensemble représente un montant de 250.000 F. La réalisation de ces travaux aurait été confié à l'atelier AIDER, association de réinsertion pour personnes en difficulté, mais à notre grand regret, AIDER a fermé ses portes.

Actuellement 2 projets sont à l'étude :

- le premier, plus global, de la création d'un Centre Social intercommunal (2 cantons : Marcigny-Semur) qui pourrait être une réponse à l'essoufflement des responsables et des bénévoles, en leur apportant un appui administratif, d'animation de gestion. Les responsables politiques semblent vouloir s'y impliquer.

Plusieurs réunions ont eu lieu regroupant les élus des 2 cantons ainsi que les partenaires éventuels de ce futur centre social (Mutualité Sociale Agricole, Caisse d'Allocations Familiales, ADMR, ETAPE, Solidarité en Brionnais, etc...)

- le second, et devant l'urgence, découlant du premier, d'une reconstruction de l'atelier AIDER, sous la forme d'une petite structure embauchant des chômeurs.

Il faut y croire et oeuvrer en ce sens !

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT Des Cantons de Marcigny & Semur-en-Brionnais

Lancée à l'initiative des élus des cantons de Marcigny & Semur-en-Brionnais, l'OPAH va entrer dans la phase opérationnelle au début de l'année 2001 et ce pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2003).

Cette opération est destinée à apporter des aides financières majorées et une assistance technique aux propriétaires qui souhaiteraient entreprendre des travaux de réhabilitation, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires de logements locatifs ou vacants.

Les objectifs de réhabilitation définis durant l'étude, pour ces 3 années, portent sur **283 logements dont 103 logements locatifs**.

Une enveloppe de crédits de plus de 7 millions de Francs est réservée à cet effet, par l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. Ils aideront les réalisations de ces travaux de réhabilitation entrepris par les propriétaires privés sur ces communes.

La précédente OPAH (1992-1994) avait permis de réhabiliter ou d'améliorer **384 logements** et plus de **8 millions de francs d'aides** avaient été allouées aux propriétaires.

LES AIDES POSSIBLES

• **POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET ASSIMILES :**

➔ **PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT (P.A.H) ETAT**

Pour des travaux de confort (installation de WC, salle d'eau, chauffage central), d'amélioration du bâti ...

Conditions générales : logement de + de 20 ans, plafond de revenus à ne pas dépasser, travaux faits par des entrepreneurs.

Subvention : de 25 % du montant des travaux subventionnables plafonnés à 85.000 F de travaux. En fonction des revenus, l'aide peut être portée à 35 % avec un complément du Conseil Général de 6 %, **soit 41% d'aide**.

➔ **AIDES DES CAISSES DE RETRAITES ET COMPLEMENTAIRES**

Pour des travaux d'adaptation aux handicaps, amélioration du confort, amélioration du bâti...

Conditions générales : Etre retraité de 60 ans ou plus, Plafond de ressources mensuelles à ne pas dépasser.

Subvention : **pourcentage des travaux dégressif en fonction des revenus** (45 % à 97 % des coûts estimatifs, déduction faite des autres aides)

- **POUR LES LOGEMENTS LOCATIFS** (Propriétaire de logements locatifs ou vacants, locataires)

⇒ **Subvention de l'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (A.N.A.H)**

Pour des travaux de confort, d'amélioration du bâti...

Conditions Générales : Logement de + de 15 ans, Logement loué à titre de résidence principale, travaux faits par des entrepreneurs.

Subvention de 25 % du montant des travaux subventionnables, voire 45% si le logement est conventionné après travaux.

Engagements du propriétaire en cas de subvention à 25 % : Location du logement pendant 10 ans, paiement de la Taxe Additionnelle au Droit de Bail pendant 10 ans, loyer libre.

Engagements du propriétaire en cas de subvention à 45 % conventionné : Mêmes engagements que pour la subvention à 25 %, avec un loyer plafonné, qui permet au locataire, qui doit répondre à certaines conditions de ressources, de pouvoir bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement.

ATTENTION : quelque soit l'aide, il est indispensable d'attendre l'accord de l'administration pour commencer les travaux

UNE EQUIPE D'ANIMATION SUR LE TERRAIN : LE CDHAR

Le C.D.H.A.R, est une équipe de spécialistes habitat mise à votre disposition, par les communes, pour tous conseils d'ordre technique et financier, et pour le montage administratif de vos dossiers de subventions.

Ils peuvent réaliser, sur votre demande, une visite conseil ou technique, une étude de faisabilité, gratuite et sans engagement.

Pendant la phase d'étude :

- 41 Visites ont été effectuées
- 53 Dossiers déposés pour 31 logements propriétaires occupants et 21 logements locatifs
- 40 Dossiers en attente pour 20 logements propriétaires occupants et 15 logements locatifs

Vous pouvez vous renseigner lors des permanences d'information tenues chaque mois à :

- MARCIGNY, le 1^{er} et 3^{ème} lundi de 9 h à 12 h
- IGUERANDE, le 4^{ème} mardi de 14 h à 15 h 30 (en alternance avec Melay)
- MELAY, le 4^{ème} mardi de 14 h à 15 h 30 (en alternance avec Iguerande)
- ST CHRISTOPHE EN BRIONNAIS, le 3^{ème} vendredi de 14 h à 15 h 30

(pour les propriétaires occupants, se munir de son dernier avis d'imposition ou de non imposition)

252 personnes ont été reçues à ces permanences durant l'étude.

Alors, si vous aussi vous envisagez de rénover votre logement pour y habiter ou en faire du locatif, n'hésitez pas à contacter le C.D.H.A.R

Contacts CDHAR au : 03.85.21.01.60
1413 Av. Charles de Gaulle - BP 87 - 71004 MACON CEDEX



AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Depuis 1993, l'Amicale des Donneurs de Sang vous tient informé de ses activités par le bulletin municipal et tant que je pourrai assurer la présidence, il en sera ainsi. Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention accordée chaque année. Les subventions des communes sont les bienvenues et nous aident régulièrement à boucler notre budget.

Pour cette année 2000, sur 4 journées de collecte, nous avons enregistré 230 dons mais il n'y a eu que 14 nouveaux donneurs. A l'heure où j'écris, au 20 novembre il y a encore une journée de collecte programmée à Ligny en Brionnais le mercredi 27 décembre à la salle des fêtes.

Pour 1999, nous avons atteint 303 donneurs et 17 nouveaux. Vous savez tous que la réussite de ces journées est réalisée grâce à votre générosité et à votre compréhension.

Où en est le don du sang dans le canton ? Hélas, les chiffres prouvent qu'il est un peu anémié. Une consolation cependant avec l'arrivée de nouveaux donneurs.

1995 : 305 Donneurs dont 3 nouveaux
1996 : 318 Donneurs dont 5 nouveaux
1997 : 264 Donneurs dont 6 nouveaux
1998 : 237 Donneurs dont 12 nouveaux
1999 : 303 Donneurs dont 17 nouveaux

Bien que l'on enregistre une petite progression, on voudrait toujours faire mieux. Il est donc urgent de nous mobiliser pour convaincre en particulier les jeunes. En effet, à ce jour, et malgré toutes les avancées de la science, rien ne peut remplacer le sang, d'où la nécessité de faire appel sans cesse à la générosité humaine. La transfusion sanguine reste une thérapeutique vitale irremplaçable pour beaucoup de malades. Le rôle des établissements de transfusion est d'offrir à ces patients les produits sanguins dont ils ont besoin en quantité et en qualité adaptées.

Je souhaite à tous les donneurs et à leur famille une très bonne année 2001 et je redis à tous ma gratitude.

Marie Jeanne LORTON

Vous pouvez toujours me contacter le soir entre 20 h et 22 h au : 03 85 25 84 54

PROGRAMME DES COLLECTES EN 2001 :

Canton de Semur en Brionnais :

Collecte Semur en Brionnais

Mercredi 14 février

Mercredi 30 mai

Collecte St Christophe en Brionnais : Vendredi 3 août

Collecte St Julien de Jonzy :

Mercredi 26 septembre

Collecte Ligny en Brionnais :

Vendredi 28 décembre

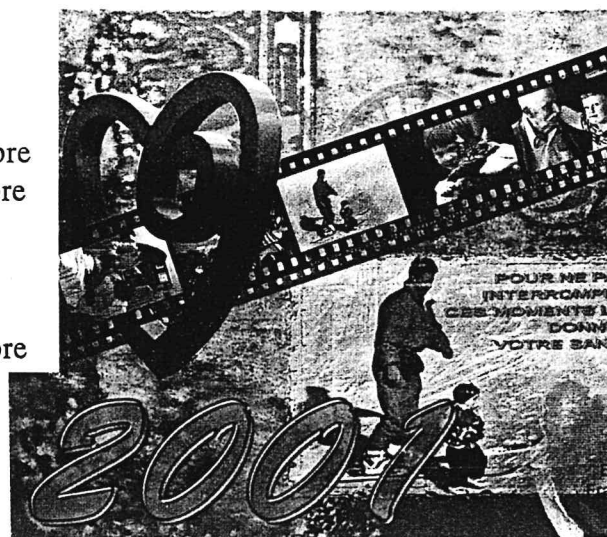
Canton de Marcigny :

Collecte à Marcigny

Mercredi 28 mars

Mercredi 18 juillet

Mercredi 12 décembre



ADMR: UN SERVICE DE PROXIMITE



L'ADMR : Pour continuer à bien vivre chez soi...

7 communes forment l'association ADMR de SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS. Des aides à domicile oeuvrent sur le terrain pour aider la population fragilisée par des difficultés passagères ou de dépendance. Au delà de l'entretien du logement, la cuisine, les courses... C'est aussi une écoute, un soutien, une présence...

Ainsi l'ADMR propose ses services aux personnes retraitées (les caisses de retraite peuvent donner des aides financières).

Des auxiliaires familiales et une travailleuse de l'intervention sociale et familiale (nouvelle appellation de la travailleuse familiale) interviennent auprès des familles en cas de surcharge de travail, de fatigue du père ou de la mère, d'une grossesse difficile, maladie d'un enfant, famille nombreuse...

L'ADMR vous assure un personnel formé compétent

L'association peut aussi vous proposer le service de portage de repas à domicile.

A titre d'information, vous pouvez peut-être bénéficier d'heures gratuites d'aide à domicile si vous sortez d'hôpital (à demander auprès de votre mutuelle)

N'oublions pas que chaque cas est différent alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de :

RESPONSABLE FAMILLE :

Mme Anne Marie VELUT - Tél : 03 85 25 85 46

RESPONSABLE LOCALE PERSONNES RETRAITEES :

Mme Liliane MAMESSIER - Tél : 03 85 25 04 20

RESPONSABLE LOCALE PORTAGE DES REPAS :

Mme Odette MEHU - Tél : 03 85 25 32 60

UNE EQUIPE DE BENEVOLES RESTE A VOTRE ECOUTE

INFORMATION SUR LES MINI DECHETTERIES

La Communauté de Communes du Canton de Semur en Brionnais vous informe que les trois mini-déchetteries, situées sur les Communes de:

- Semur en Brionnais: Vers atelier Vizier
- St Christophe en Bais: Vers station de lavage
- Iguerande: Route de Fleury

ouvriront leurs portes très prochainement.

Ces déchetteries seront ouvertes au public:

- Le lundi matin, à Iguerande, de 9 h à 12 h
- Le lundi après midi, à St Christophe en Brionnais, de 14 h à 18 h
- Le jeudi matin, à Semur en Brionnais, de 9 h à 12 h

Ainsi que les samedis, en "rotation": Voir calendrier joint (celui-ci est susceptible d'être modifié en fonction des besoins et des saisons)

Ce service nouveau sera réservé exclusivement aux habitants du Canton (particuliers, artisans commerçants).

Particuliers: gratuit

Artisans et commerçants: redevance fixée à 300 Francs/An, pour un apport de 2 m³/Mois au maximum.

Il vous sera alors possible de déposer, **durant les périodes d'ouverture uniquement**, les déchets suivants:

- Les gros cartons
- Les encombrants: Tout objet non recyclable et non métallique
- La ferraille: Réfrigérateur, poêle à bois, cumulus, vélo, grillage, etc...
- Les huiles de vidange
- Les déchets "verts": Apport limité à 1 m³ par semaine

Sont exclus: les piles, batteries, pneus, plastiques agricoles, et tous déchets toxiques.

Depuis le 1er janvier, vous avez la possibilité de rapporter vos piles usagées à votre vendeur.

Il serait souhaitable de venir à deux personnes pour le déchargement des objets lourds et encombrants.

Notre ambassadrice du tri se tiendra à votre disposition sur ces sites, pour vous indiquer où déposer vos déchets, ou pour tout autre renseignement.

Elle vous remettra lors de votre visite, si vous le souhaitez, un questionnaire à remplir concernant ces mini-déchetteries, pour connaître vos besoins réels, vos suggestions et vos remarques.

Mois	Déchetterie de Semur en Brionnais		Déchetterie de St Christophe en Brionnais		Déchetterie d'Iguerande	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Février	Le 10	Le 17	Le 24	Le 10	Le 17	Le 24
Mars	Le 3 et le 24	Le 10 et le 31	Le 17	Le 3 et le 24	Le 10 et le 31	Le 17
Avril	Le 14	Le 21	Le 7 et le 28	Le 14	Le 21	Le 7 et le 28
Mai	Le 5 et le 26	Le 12	Le 19	Le 5 et le 26	Le 12	Le 19
Juin	Le 16	Le 2 et le 23	Le 9 et le 30	Le 16	Le 2 et le 23	Le 9 et le 30
Juillet	Le 7	Le 21	Le 28	Le 7	Le 21	Le 28
Août	Le 4 et le 25	Le 11	Le 18	Le 4 et le 25	Le 11	Le 18
Septembre	Le 15	Le 1er et le 22	Le 8 et le 29	Le 15	Le 1er et le 22	Le 8 et le 29
Octobre	Le 6 et le 27	Le 13	Le 20	Le 6 et le 27	Le 13	Le 20
Novembre	Le 17	Le 3 et le 24	Le 10	Le 17	Le 3 et le 24	Le 10
Décembre	Le 8 et le 29	Le 15	Le 1er et le 22	Le 8 et le 29	Le 15	Le 1er et le 22
	<u>Déchetterie ouverte également le jeudi</u> matin , de 9 h à 12 h		<u>Déchetterie également ouverte le lundi</u> après midi , de 14 h à 18 h		<u>Déchetterie également ouverte le lundi</u> matin , de 9 h à 12 h	

LES SERVICES

MAIRIE : Tél : 03.85.25.05.95

Permanences : Mardi et Samedi de 9H à 12H

PAROISSE : Messe le 1er et 3ème dimanche de chaque mois à 9 H 30

Monsieur le Curé : Tél : 03.85.25.85.15

SERVICE DES EAUX : SAUR à Hautefond - Tél : .03.85.88.76.76

E.D.F. : Tél : 0 801 71 18 71 ou regarder le n° inscrit sur la facture

POMPIERS : Tél : 18 ou Centre de Secours Marcigny - Tél : 03 85 25 49 15

GENDARMERIE : Tél 17 ou Brigade Semur : 03 85 25 07 14

SAMU : Tél 15

AIDE MENAGERE ET AIDE FAMILIALE : Voir article dans ce bulletin

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES : tous les mercredis

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS : Se faire inscrire en mairie
Les dates seront communiquées ultérieurement

CONTAINERS POUR TRI SELECTIF : Route de Cherancre
A noter que le triage des bouteilles de vins fins continue

MINI DECHETTERIES : voir article dans ce bulletin

ADRESSES UTILES

Sous Préfecture - Rue de la Madeleine - 71120 - CHAROLLES
Tél : 03 85 88 02 50

Centre des Impôts - Avenue Bayard - 71120 - CHAROLLES
Tél : 03 85 88 29 00

Direction Départementale de l'Équipement - 3, allée des Chapelains
71604 - PARAY LE MONIAL - Tél : 03 85 81 92 50

Direction des Routes et Infrastructures - 5, route de Lugny
71120 - CHAROLLES - Tél : 03 85 24 14 26

Préfecture - 196, rue de Strasbourg - 71021 - MACON Cédex 9
Tél : 03 85 21 81 00 - Télécopie : 03 85 39 17 16

Conseil Général - rue de Lingendes - 71026 MACON Cédex 9
Tél : 03 85 39 66 00 - Télécopie : 03 85 39 03 49

PERMANENCES :

Mutualité Sociale Agricole :

Mairie de Marcigny, salle du rez de chaussée, le 1er jeudi de chaque mois de 9 H à 12 H

Caisse Retraite CRAM :

Mairie de Marcigny les 2ème mardi de 9 H 30 à 12 H et l'après midi sur rendez vous et le 4ème mardi de 9 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 15 H 30. Tél : 03 85 21 05 80

Caisses Retraites Complémentaires :

Mairie de Marcigny le 2ème mardi de chaque mois sur rendez-vous (tél : 03 85 25 03 51) et le 4ème mardi de 9 H 30 à 11 H 30

Assistante sociale : Mme Yvette CORNELOUP

Les usagers désirant un rendez vous sont invités à s'adresser au secrétariat, 8, rue de Précy à Marcigny; Tél 03.85.25.40.25

Permanences :

Ancienne bibliothèque de Semur en Brionnais le 2ème mardi de chaque mois de 10 H à 12 H, Mairie de St Christophe en Brionnais le 4ème mardi de chaque mois de 15 H à 17 H, sans Rendez-vous - Tél 03.85.25.82.16

C.D.H.A.R. :

Mairie de St Christophe en Brionnais le 3ème vendredi du mois, de 14 H à 15 H 30. Mme Nathalie MODARD
Tél : 03.85.21.01.60

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt :

Bâtiment administratif du champ de foire de St Christophe en Brionnais
Tous les jeudis de 8 H 30 à 10 H 30. Tél : 03.85.25.99.00

A.D.A.S.E.A. et Chambre d'Agriculture :

Bâtiment administratif du Champ de Foire de St Christophe en Brionnais
le 3ème jeudi du mois de 9 H à 12 H

E.T.A.P.E. : EcouTe Accompagnement Pour l'Emploi

Vous êtes en recherche d'emploi, un groupe de personnes "ressources" vous propose un accueil personnalisé pour vous aider.

Mairie de Marcigny le 1er et 3ème samedi du mois de 9 H 30 à 11 H 30

Cercle Généalogique :

Mairie de St Christophe le 1er samedi du mois de 14 H 30 à 18 H